

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 FEVRIER 2019 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 février 2019 s'est réuni le jeudi 21 février 2019, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand (à partir du point n° 9), Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints**

Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Josette Chabane, Madame Marie-Rose Ravier, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n° 4), Monsieur François Kalfon (à partir du point n° 6), Madame Bénédicte Monville de Cecco (à partir du point n° 4), Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Ségolène Durand (jusqu'au point n° 8 inclus), Monsieur Xavier Luciani, Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine, Monsieur Thierry Brisson (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur Baytir Thiaw (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur François Kalfon (jusqu'au point n° 5 inclus), Madame Bénédicte Monville De Cecco (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur Thomas Guyard (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Gérard Millet a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Anthony Lemond, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Gérard Pillet a donné pouvoir à Monsieur Noël Boursin, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo

Rakotomanana, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek,
Monsieur Thierry Brisson a donné pouvoir à Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n°4)

SECRETARE :

Monsieur Kadir Mebarek

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Kadir Mebarek en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 28 janvier 2019.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes sur le territoire de la Commune de Melun pour l'année 2019.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2018.06.15.101 relative à la cession de l'appartement n° 01, sis 30 Avenue Georges Pompidou, d'une superficie 72.08 m², situé au rez-de-chaussée droit et autorisé sa cession au prix de 72 000 € net vendeur.
- ✓ Approuvé le rapport d'enquête publique et décidé la désaffectation et le déclassement des emprises issues de la parcelle AM n° 322.
- ✓ Autorisé la cession d'une partie de la parcelle AM n° 322, d'une superficie de 2 821 m², sise Pente de l'Almont, au prix de 1 €.
- ✓ Approuvé la rétrocession dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 280 d'une superficie de 5 m² au prix de 1 €.
- ✓ Pris acte des résultats provisoires de clôture du Budget de la Ville de l'exercice 2018, décidé d'affecter le résultat provisoire à la section de fonctionnement, soit 6 473 866.44 € au financement de la section d'investissement et précisé que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2018.
- ✓ Voté le Budget Primitif 2019 du Budget Principal en équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :
 - Investissement : 37 085 019.25 €
 - Fonctionnement : 71 085 677.00 €
 - Total : 108 170 696.25 €

- ✓ Voté l'ouverture et les révisions des Autorisations de Programmes au Budget Primitif 2019.
- ✓ Fixé les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville de Melun pour 2019 :
 - Taxe d'habitation : 23.86 %
 - Foncier bâti : 28.14 %
 - Foncier non bâti : 47,70 %
- ✓ Pris acte des résultats de clôture provisoire de l'exercice 2018 du Budget Annexe de l'eau, décidé d'affecter le résultat provisoire de la section d'exploitation, soit 169 092.24 €, au financement de la section d'investissement et précisé que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2018.
- ✓ Voté le Budget Primitif du Budget annexe de l'eau 2019 équilibré en sections d'exploitation et d'investissement pour un montant total de :
 - Exploitation : 771 270.00 €
 - Investissement : 796 877.22 €
 - Total : 1 568 147.22 €
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programmes au Budget Primitif annexe de l'eau 2019.
- ✓ Approuvé la Convention de transaction entre la Ville de Melun et la Direction Générale des Finances Publiques pour l'indemnisation complémentaire au titre de la non perception en 2016 de la TCFE sur les consommations 2015.
- ✓ Autorisé la cession d'un terrain sis 28 à 32 rue Jules Ferry, cadastré section AE n° 744 et 724 p, d'une superficie totale d'environ 124 m², au prix de 12 000 €, à un groupement d'ophtalmologistes libéraux afin d'y installer leur activité, dans le cadre de la restructuration du Plateau de Corbeil (Opération du Programme de Rénovation Urbaine).
- ✓ Approuve la participation financière aux frais de restauration scolaire des enfants melunais scolarisés en ULIS dans une autre commune que celle de Melun.
- ✓ Fixé le tarif horaire moyen dans les établissements d'accueil du jeune enfant applicable aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et pour les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement "Fonds publics et territoires - axe 1 : handicap enfance" à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la halte-garderie "les Poussinets - Loupiots".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement "Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance" à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective "les Bambins".

- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement "Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance" à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective "les Pitchouns".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement "Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance" à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective "les Bouts d'chou".
- ✓ Approuvé les termes de la Charte d'habilitation informatique RAM 2018 relative à la mise à jour des données de fonctionnement du RAM et les modalités d'accès au site "mon-enfant.com".
- ✓ Emis un vœu relatif aux compteurs Linky.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel